



A l'attention de nos parlementaires Radicaux  
(Copie à nos Sénateurs)

**70% d'augmentation pour une superficie « légale » sans autorisation ! Nouveau cadeau pour la grande distribution !**

Notre gouvernement, inquiet de la baisse du pouvoir d'achat dans notre pays, va prochainement lancer des débats à l'Assemblée Nationale pour légiférer en faveur de la libre implantation des supers marchés sur notre territoire. L'objectif à atteindre est de faire baisser les prix en favorisant la concurrence entre les grandes enseignes.

Il faut avoir à l'esprit que nous avons, en France, une grande surface pour 46 000 habitants contre une pour 51 000 habitants en Allemagne et une pour 130 000 habitants en Italie.

Actuellement la législation en vigueur dans notre pays est stricte car toutes nouvelles implantations d'une surface de vente au-delà de 300 m<sup>2</sup> doit être approuvées par une commission départementale. Notre gouvernement souhaite modifier cette loi en portant cette surface à 1 000 m<sup>2</sup>.

Que dire, sinon que je ne crois pas à cette solution « miracle » pour plusieurs raisons.

La première est que nous allons, avec cette mesure, favoriser la disparition des petits commerces de proximité, dans nos quartiers, et bien-sûr, dans les très petites communes déjà très sinistrées dans ce domaine. La deuxième est que nous sommes le pays à avoir le plus de grandes surfaces en comparaison à l'Allemagne et l'Italie et, malgré cela, nos aliments sont plus chers, entre autre, de 15 à 20% face l'Allemagne. Dont le problème ne vient pas de notre texte de loi actuellement en vigueur. La troisième raison est que l'on espérait déjà la même chose avec le coût des appels téléphoniques notamment des portables. Après une guerre acharnée des prix lors de la fin du monopole de France Télécom, les premiers mois, il a été constaté à plusieurs reprises que des accords avaient été conclus par ces grands groupes de la téléphonie pour stabiliser les prix, et bien-sûr, en leur faveur mais surtout pas envers le consommateur.

Comment faire confiance à ces sociétés de la grande distribution, devenue des multinationales, qui tout au long de leur histoire n'ont jamais été les messies de la responsabilité et de loyauté envers nos producteurs et de nos gouvernements?

Qui nous prouve que demain ils ne se partageront pas notre pays comme on se partage un gâteau ? Une chose est sûre, si une telle loi aboutirait elle serait lourde de conséquence car irréversible, elle serait la cause de la disparition des petits commerces dans nos villes et campagnes car ce qui est construit est construit...

En ce qui me concerne, je suis formellement opposé à toute modification de notre texte de loi qui sur le moyen et long terme favoriserait un nouveau monopole encore plus puissant qu'il ne l'ait aujourd'hui.

Pour faire revenir les dirigeants de ces grands groupes à des règles de la déontologie pourquoi ne pas favoriser la création d'une chaîne associative de magasins permettant aux producteurs de vendre directement leurs produits aux consommateurs. Voilà une manière sûre de supprimer les intermédiaires de l'agroalimentaire et de permettre à tous nos concitoyens de consommer au quotidien 5 fruits et légumes...

Jean PERFETTO

Membre du Bureau national

Président de la Région Ile de France du Parti Radical